

Déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroule pendant 24 heures réparties sur 10 à 16 semaines.

Vous êtes accompagné.e dans votre démarche par une conseillère référente.

Il peut être financé par votre CPF ou votre employeur dans le cadre du développement des compétences.

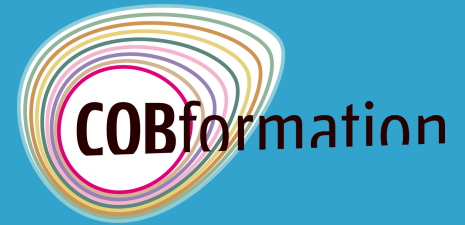
Notre équipe vous accueille



Le bilan de compétences est accessible à tous

**Articles du Code du travail auxquels se référer :
Articles R6313-4, L6313-4, R6313-5 à R6313-8.**

Avec



Réalisez votre Bilan de Compétences

CONTACTEZ-NOUS

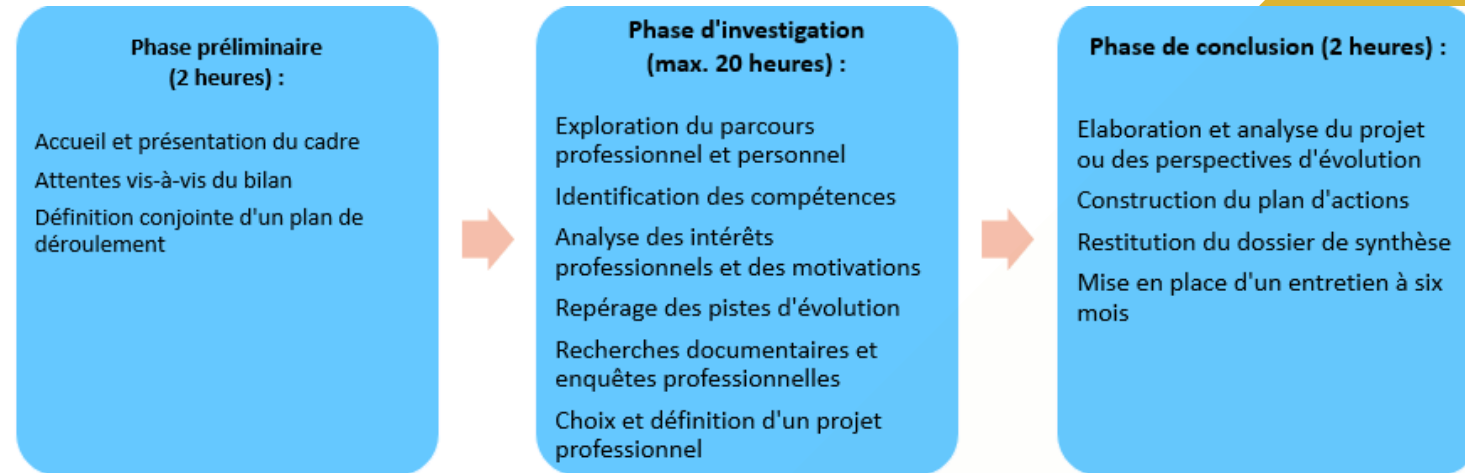
 02 98 99 15 10
 c.hemar@cobformation.org
 www.cobformation.org



Le bilan de compétences est une démarche volontaire et confidentielle qui vous permet de :

- **réfléchir à une nouvelle orientation**
- **acquérir une méthodologie vous permettant de construire un projet professionnel**
- **analyser vos compétences professionnelles, vos intérêts et vos motivations,**
- **définir un projet professionnel ou de formation**

Le bilan de compétences se déroule en trois étapes :



Avant la phase préliminaire, vous bénéficiez d'un entretien d'accueil d'une heure gratuit et sans engagement, au cours duquel vous pourrez :

- Rencontrer la conseillère et vous présenter
- Connaître la démarche d'orientation : découvrir, comprendre, décider, agir
- Obtenir toutes les informations qui vous aideront à choisir votre centre de bilan de compétences

Six mois après la fin de votre bilan, la conseillère prendra contact avec vous pour faire le point sur votre parcours.